

La scolarité aux Capucins

À destination des parents, référents et des enfants qui poursuivent leur scolarité durant l'hospitalisation aux Capucins.

L'Unité d'Enseignement des Capucins, structure de l'Éducation Nationale, participe au projet des enfants hospitalisés aux Capucins en les accompagnants dans le suivi de leur scolarité et dans la préparation au retour en milieu "ordinaire".

Pour certains, c'est un espace qui permet de reprendre contact avec les apprentissages du « lire, écrire, compter et parler ». Pour d'autres, c'est l'occasion de consolider ou d'approfondir leurs compétences et leurs savoirs. Mais, c'est avant toute chose, retrouver un cadre connu et des repères durant l'hospitalisation.

Les valeurs du vivre ensemble, de l'école de tous et pour tous, prennent sens...

ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

Un professeur des écoles spécialisé coordonne la scolarité et établit la liaison avec les établissements scolaires d'origine.

Les élèves de maternelles, primaires et secondaire bénéficient de l'intervention d'une douzaine d'enseignants et d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH).

Ils sont scolarisés dans 4 salles, regroupant plusieurs niveaux : **primaires, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème et lycée.**



Afin d'accueillir au mieux chaque élève, les enseignants sont en relation avec sa classe d'origine. Les transferts et installations des élèves sont assurés par le personnel de la pédiatrie.

Chacun apporte son cartable avec **son matériel de classe** : classeurs, cahiers, trousse et manuels.

Durant cette période, les enseignants de l'Unité d'Enseignement des Capucins évaluent le travail des élèves, validé ensuite par l'établissement d'origine.

À l'issue de leur séjour aux Capucins, les élèves réintègrent leur classe pour reprendre le cours de leurs apprentissages.

RÈGLEMENT SCOLAIRE

Assiduité

En accord avec la pédiatrie, la présence des élèves à tous les cours de leur planning hebdomadaire est obligatoire.

Avant chaque cours, les professeurs notent les présences dans un cahier d'appel. Toute absence ou tout retard non justifié entraîne un avertissement oral et écrit.

Règles de vie collectives

Les élèves sont sous la responsabilité des adultes et se doivent de respecter leur autorité. Ils sont sous la responsabilité des professeurs durant les cours et les interours.

Chaque élève a droit au respect et à sa protection contre toute forme de violence verbale ou physique. Chaque élève a le devoir également de n'utiliser aucune violence verbale ou physique.



L'utilisation des téléphones portables est interdite dans l'espace scolaire. Ces appareils sont impérativement éteints. En cas de non respect de cette disposition et si ce non respect perdure, l'objet sera confisqué puis rendu au représentant légal de l'élève.

L'utilisation d'internet (sur PC ou téléphone portable) est autorisée **exclusivement pour un usage pédagogique pendant les cours.**

Liens avec la famille et suivi scolaire

Chaque élève a son **carnet de liaison**. Il permet d'établir un échange entre les parents et les enseignants.

Dans son cahier de texte ou agenda scolaire, l'élève inscrit ses devoirs.

Les codes d'accès de l'**Espace Numérique de Travail** (elyco, pronote), doivent être connus afin de pouvoir y accéder.

Les élèves sont soumis à des contrôles de connaissances réguliers dans chaque discipline. Un bulletin scolaire est envoyé à la fin de chaque période afin d'être lu et visé par les responsables légaux. **Ce bulletin sera transmis à l'établissement d'origine. Il sera, par la suite, pris en compte pour la validation de l'année scolaire en cours.**

Études surveillées du soir

En période scolaire, chaque lundi, mardi, mercredi et jeudi, à raison d'une heure pas soir, les moniteurs éducateurs de l'internat organisent en chambre, des **études surveillées obligatoires.**

LES CAPUCINS ANGERS

Réadaptation spécialisée adulte, pédiatrique

Soins de longue durée / EHPAD

11 boulevard Jean Sauvage, CS 40329

49103 Angers Cedex 02

02.41.35.15.15

www.les-capucins-angers.fr

